



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE
Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BEAUCHAMP

**Avis d'ouverture d'enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe,
au bénéfice de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF),
concernant le projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp.**

Par arrêté préfectoral N° 2023-17223, il sera procédé du **mardi 9 mai à 8h30 au lundi 5 juin 2023 à 19h inclus**, soit pendant 28 jours consécutifs, à une enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe relative au projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Beauchamp – 1 place Camille Fouinat – 95250 BEAUCHAMP.

Le dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

- sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires et jours cités ci-dessous,

- sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.ville-beauchamp.fr> ainsi que sur sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/ilottriangle>

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) ainsi que des registres d'enquête, permettant à chacun d'y consigner ses observations dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, seront déposés et mis à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie, soit :

à la mairie de Beauchamp à l'accueil - 1 place Camille Fouinat – 95250 BEAUCHAMP

- lundi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- vendredi de 8h30 à 12h00

- à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, sauf pour le samedi 13 mai 2023 où une permanence sera assurée par la commissaire enquêtrice de 9h à 12h

Madame Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et un registre d'enquête lors des 3 permanences qu'elle assurera aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Beauchamp place Camille Fouinat – 95250 BEAUCHAMP :

- ▶ le samedi 13 mai 2023 de 09h à 12h dans la salle annexe de la mairie,
- ▶ le mercredi 24 mai 2023 de 14h à 17h dans la salle du conseil municipal,
- ▶ le lundi 5 juin 2023 de 16h à 19h dans la salle du conseil municipal.

Une permanence en visioconférence via l'outil JITS MEET est prévue :

- ▶ le jeudi 1^{er} juin 2023 de 17h30 à 19h30

Les inscriptions se feront directement sur l'interface du registre numérique mentionné ci-dessous via un onglet spécifique.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention personnelle de la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête, à l'adresse indiquée précédemment. Ces observations seront annexées au registre d'enquête sans délai.

La participation du public pourra également s'effectuer par voie électronique à l'adresse courriel suivante : ilottriangle@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/ilottriangle>

Les courriers et courriels réceptionnés le lundi 5 juin 2023 après 19h00, après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

La commissaire enquêtrice disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe, pour dresser le procès-verbal de l'opération et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces documents seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Beauchamp, à l'accueil, 1 place Camille Fouinat 95250 BEAUCHAMP ainsi que sur son site internet <http://www.ville-beauchamp.fr> et sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/ilottriangle>

et à la préfecture du Val d'Oise ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces pièces à la mairie de Beauchamp ou à la préfecture du Val d'Oise (Direction Départementale des Territoires – Service Urbanisme et Aménagement Durable – Pôle Foncier).

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L311-1 à L311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.